



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180405-CONS-AG-18-028
-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 5 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot n°1, fourniture et pose d'équipements sportifs dans les infrastructures communautaires

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Mattea LACAVE.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Jean -Louis MILANI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Michel CASTELLANI	à	Linda PIPERI
Emmanuelle de GENTILI	à	Philippe PERETTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Ivana POLISINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI
Marie-Paule HOUEMER
Thérèse LORENZI

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot n°1, fourniture et pose d'équipements sportifs dans les infrastructures communautaires

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 251-1° et 67 et 68 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres du 26 mars 2018 ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 26 mars 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mars 2018 ;

Vu le rapport n°5 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure ouverte lancée pour l'attribution du Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive, Lot N° 1 - Fourniture et pose d'équipements sportifs dans les infrastructures communautaires

PREND ACTE

De la décision de la CAO d'attribuer le marché correspondant à la SARL URBA 20, sise à 20240 GHISONACCIA, renouvelable 3 fois et pour les montants suivants :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	15 000,00 €	50 000,00 €
2	15 000,00 €	70 000,00 €
3	15 000,00 €	50 000,00 €
4	15 000,00 €	60 000,00 €
Total	60 000,00 €	230 000,00 €

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

Conseil du 5 avril 2018

Objet : Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot n°1, fourniture et pose d'équipements sportifs dans les infrastructures communautaires

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **10 AVR. 2018**
et publication ou notification
du **10 AVR. 2018**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification